© Joueurs Info Service - 5 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Dette

Par Cpw Postée le 26/06/2023 14:12

> Bonjour Je sais par où commencer. Je joue depuis maintenant deux ans environ. Cela a commencer par des paris sportifs puis j'ai arrêté pour les jeux casinos c'était au départ des petits sommes et puis cela a augmenter. Je suis entrer dans cette spirale tu gagnes et derrière tu perds et tu re dépose de l'argent. Je n'ai plus rien je suis quelqu'un qui aide beaucoup mon entourage et la je ne peux plus. J'ai tellement honte et mal je viens de faire quelques chose de grave j'ai jamais sais cela de ma vie. Je n'arrive pas a en parler à mon entourage je me sens tellement seule suis en dépression. Je sais pas comment l'annoncer a mon employeur ils m'ont confié une somme d'argent 40 000e pour un séjour cette été. J'ai tout utilisé dans les jeux à l'instant où je vous parle je sais pas ce qui va m'arriver. Je sais juste que je suis dans la merde je sais pas si je vais pouvoir me relever de tout ça cela me rend malade baisse de tension. J'ai pris RDV avec le CSAPA ils m'ont donné une date au mois d'août. J'ai tellement honte car je vais décevoir beaucoup de gens. Je vais aussi demander à être interdit de jeu en ligne. Mais je sais pas ce qui va m'arriver je sors même plus si ce n'est pour aller au travail. Merci à vous de m'avoir lu.

Mise en ligne le 30/06/2023

Bonjour,

Vous êtes effectivement dans une situation difficile et nous espérons pouvoir vous apporter des réponses.

Il nous semble que la chose la plus urgente, et peut-être la plus difficile à faire, est de parler à votre employeur. En effet il est probable que plus tôt il sera informé mieux il pourra réagir, notamment pour trouver une solution à l'organisation de ce séjour. Les conséquences seraient donc moins importantes pour les bénéficiaires du séjour comme éventuellement pour vous.

Nous ne pouvons bien sûr que vous rejoindre sur l’importance et le bénéfice que vous auriez à vous interdire de jeu auprès de l’ANJ.

Nous n’avons pas connaissance de ce que vous avez évoqué avec le CSAPA au moment de la prise de rendez-vous mais compte tenu de la situation évoquée, il nous semble important de tenter d’obtenir un rendez-vous plus rapidement afin d'évaluer d'éventuelles pistes de réponse à votre situation.

Il existe des CSAPA dans tous les départements et plusieurs par ville, peut-être pourriez-vous tenter d’obtenir un rendez-vous plus tôt que le mois d’août, quitte à changer de département.

Si vous souhaitez évoquer cette situation sous forme d’échange ou obtenir d’autres lieux de consultations, nous sommes joignables tous les jours de façon anonyme de 8h à 2h au 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé) ou par chat via notre site de 14h à minuit tous les jours de la semaine, de 14h à 20h les samedi et dimanche.

Si vous voulez partager votre expérience avec d'autres personnes ayant vécu des situations similaires et échanger avec elles, nous vous joignons le lien vers notre forum.

Nous vous invitons à ne pas rester seule dans cette situation,

Avec tout notre soutien ,

Bien cordialement